

Direction des Déchets Ménagers

Références : JB/JPC/FR

Code matière : 8.8

Objet : Programme des conteneurs enterrés 2021

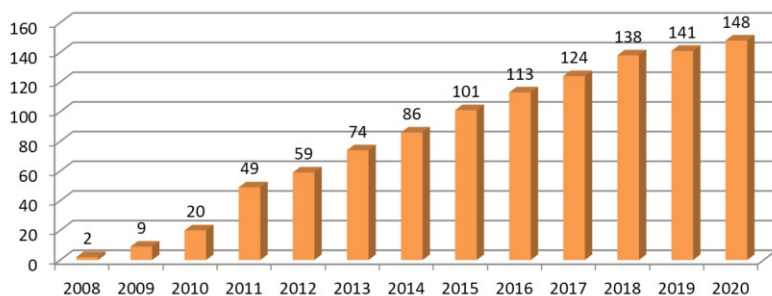
Grand Belfort Communauté d'Agglomération poursuit la mise en place de points de regroupement enterrés des déchets ménagers. Les conteneurs enterrés permettent d'améliorer le cadre de vie et l'accessibilité en supprimant les bacs des trottoirs tout en luttant contre le risque incendie sur l'habitat dense existant. Cela favorise aussi le tri des ordures par les habitants en présentant sur un même point les 3 flux de collecte verre, emballages recyclables, et ordures ménagères résiduelles.

Depuis 2014, 74 points de regroupements enterrés ont été mis en service sur l'agglomération. Près de 1,8 M€ ont ainsi été investis entre 2014 et 2020.

Un budget de 450 000 € TTC a été adopté en 2021, dont 300 000 € TTC pour la réalisation de nouvelles opérations.

Vous trouverez ci-dessous un tableau recensant les projets envisagés cette année et une perspective sur les années suivantes.

**Evolution du nombre de points de
regroupement enterrés**



Pour mémoire, le financement de ces points de regroupement sur habitations existantes est partagé : Grand Belfort Communauté d'Agglomération fournit et pose les conteneurs, la commune d'accueil (maître d'ouvrage) partage le coût HT du génie civil avec le bailleur social.

Ces dernières années, le Conseil départemental avait voté une enveloppe permettant de financer en trois parts égales le génie civil des opérations sur l'habitat social dense (116 600 € HT sur ces 6 dernières années). Pour les prochains projets Territoire Habitat et NEOLIA, il serait intéressant de solliciter à nouveau la participation du Conseil départemental.

Il est demandé au bureau communautaire :

d'approuver le programme de conteneurs enterrés présenté,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter l'accompagnement financier du Conseil départemental.

Signé par M. Jacques BONIN